

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION
D'ARDRES ET DE LA VALLEE DE LA HEM**

SEANCE PLENIERE DU 1^{er} avril 2010

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix, le jeudi 1^{er} avril à dix neuf heures, l'assemblée s'est réunie, salle polyvalente de Journy, sous la présidence de M. Jean-Michel MARCOTTE, Président, en suite de convocation envoyée le 24 mars 2010.

Membres en exercice : 45

Membres présents et votants : 42

Etaient présents :

M. Ludovic LOQUET remplacé par M. Lionel FOURNIER, MM. Pierre PREVOST, Gilles COTTREZ, Bruno DEJONGHE, Frédéric FEYS, Pierre-Yves ADRIANSEN, Etienne LARUE remplacé par M. Yaël LECRAS, Jean Claude VANDENBERGUE, André RINGOT, Jean-Claude OGEZ, Thierry POUSSIERE, Régis LOOTS, Luc SANDRAS, Gabriel BERLY, Jean-Paul LELEU, Franck DELABASSERUE, Christophe CATEZ, Jacques HENARD, Francis SALOME, Guy VASSEUR, mme Sylvie DECLEMY, MM. Jean-Michel BOUHIN, Philippe BOIDIN, José BOUFFART, Lucien LOUCHEZ, Gérard FRANQUE, MM. Marc GARENAUX, Sylvain JOUGLET, Vincent CHARLEMAGNE, Mme Monique LASSALLE, M. Jean Marie BECLIN, Jean Pierre LECLERCQ remplacé par M. Jean-Michel DUBOIS, M. Jean-Michel MARCOTTE, Mme Marie-Claire SCOTTE remplacée par M. David FAYEULLE, MM. Gérard LECOCQ, André COULON, Jean Michel GALLET, Jean-Claude HIRAUT, Mme Nicole DOYER, MM. Guy MINART, Roger BOUCHEL, Eric BAUDE.

Excusés non remplacés par un suppléant :

Mme Marie-Hélène LABRE, MM. Olivier BERNARD, Jérôme BRIEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BOIDIN

M. MARCOTTE ouvre la séance en demandant d'observer une minute de silence en mémoire de Mr STOCLIN, ancien Conseiller Général et Maire de Louches. Puis il donne la parole à Monsieur Charlemagne, Maire de Journy, qui souhaite la bienvenue aux élus.

Il est ensuite procédé à l'appel des conseillers communautaires. Le quorum est atteint, sur 45 délégués, 42 sont présents.

Validation du compte-rendu :

Concernant l'approbation du compte rendu de la séance du 11 février 2010, Mr Minart fait remarquer qu'il souhaiterait comme il l'avait demandé recevoir les comptes administratifs 2007, 2008 et 2009 du SMIRTOM car il considère que la gestion de ce syndicat devient de plus en plus nébuleuse. Il est pris acte de sa demande.

D10-06 : Présentation du Compte administratif 2009

Rapporteur : M. Charlemagne

Après avoir invité M. Franque, doyen d'âge à venir rejoindre la table d'honneur afin de procéder au vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation des résultats, M. Charlemagne précise que le compte administratif a pour objet de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il compare ainsi les prévisions budgétaires se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget, d'une part, et les émissions de titres de recettes et les émissions de mandats, d'autre part.

Il est rappelé que lors de l'exercice 2009, le budget de la CCRAVH était composé d'un budget principal et de trois budgets annexes.

Il est constaté un excédent de fonctionnement de 277 355,26 euros et un déficit d'investissement de 73 562,05 euros, soit un total de 203 793,21 euros d'excédent pour les deux sections confondues, qu'il est proposé de reprendre au budget primitif 2010 en section de fonctionnement.

Le budget annexe « zone d'activité économique » présente un déficit en investissement de 123 321,71 euros et un déficit en fonctionnement de 132 860,64 euros.

Le budget annexe « assainissement non collectif » affiche un résultat excédentaire de 1211,84 euros tout comme le budget annexe « ordures ménagères » avec un excédent de 3749,10 euros.

Les membres de la commission « finances » du 22 mars 2010, après avoir examiné les documents se rapportant au compte administratif 2009, se sont déclarés favorables à son adoption ainsi qu'à celles des comptes de gestion établis par M. le Trésorier qui présentent les mêmes résultats.

M. Marcotte quitte la salle pendant le vote. M. Franque demande l'avis de l'Assemblée qui vote à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats pour le budget principal et les trois budgets annexes.

D10-07 : Vote du budget primitif 2010

Rapporteur : M. Charlemagne

Sur le plan comptable, le budget reprend les résultats de clôture de l'exercice 2009. Dans ce cadre, il s'équilibre globalement, toutes sections confondues à 7 437 548,12 euros, se décomposant comme suit :

- budget principal :	3 584 157,22
- budget annexe « zones d'activités économiques »	2 449 789,46
- budget annexe « assainissement non collectif »	15211,84
- budget annexe « ordures ménagères »	1 563 629,00

Au préalable, M. Boidin demandant la durée des 2 emprunts pour les zones d'activités économiques, il lui est répondu que celui de la ZA des Moulins a été réalisé sur 3 ans, remboursable in fine, et celui pour la ZA de Bois en Ardres est amortissable sur 5 ans.

Mr Minart intervient au sujet de l'**Office de Tourisme** (OT) car il n'a pu assister à la Commission Finances pour des raisons personnelles or il tient à souligner que le budget de l'OT augmente de 9.94% entre 2009 et 2010. Il note que la subvention est en augmentation depuis 2007, elle était alors de 60 000€, 73 000€ en 2008, 82 000€ en 2009 et 90 150€ en 2010. Cela fait de 2007 à ce jour, une hausse de 30 150€ soit 60% en 4 ans, alors que la taxe de séjour n'augmente que de 0.23%.

Mr Bouhin explique qu'au niveau du budget 2010 de l'OT, la principale augmentation au niveau du fonctionnement concerne le changement du téléphone fax en un standard téléphonique, ainsi que la mise en place d'une signalétique de l'OT. Les frais de mission augmentent également puisque la participation à des salons touristiques sera en hausse.

Au niveau des animations, augmentation du budget des balades nocturnes contées (220 personnes accueillies en 2009 et fédération de 50 acteurs locaux), sachant qu'il convient de réfléchir dès cette année pour 2011, et envisager notamment le lieu qui sera retenu, avec l'idée peut-être d'innover en se tournant vers d'anciens sites industriels, à l'état de friches.

Enfin le dernier point concerne les frais de personnel puisque la responsable de l'OT passe de 30 à 35H, aucun autre OT n'ayant de responsable en deçà de 35H, et le chargé de clientèle voit son indice réajusté eu égard à ses compétences.

Enfin, il précise qu'un petit ajout est à faire dans le tableau du compte-rendu de la Commission Tourisme du 22 mars puisque :

- la randonnée pédestre du hérisson aura lieu en juillet à Audrehem.
- le circuit des illuminations en décembre, était aussi passé sur Louches en 2008, et sur Landrethun en 2009. Pour 2010, il passera dans toutes les communes volontaires (un mail leur sera envoyé mi mai par l'OT pour connaître leur positionnement).

Mr Charlemagne répond que le passage de la responsable de l'OT de 30 à 35H ne constitue qu'une régularisation évitant les heures supplémentaires, et que tout dépend de la volonté de la CCRAVH de se doter d'un OT digne de ce nom ou pas.

Mr Berly fait remarquer qu'en 2006, le budget de l'OT était de 80 000€ et que donc il n'a pas toujours été en hausse.

Mr Feys considère qu'il est difficile d'expliquer une telle augmentation dans un contexte économique difficile.

Mr Berly répond qu'on a de la chance de conserver un chargé de clientèle trilingue et qu'il ne faut pas considérer que la mission de l'OT se résume à des animations, puisqu'à titre d'exemple, l'OT a participé à beaucoup de réunions relatives à la stratégie touristique.

Mr Charlemagne indique vouloir rebondir sur la remarque du Maire de Louches lors de la Commission, à savoir une comparaison à faire avec l'Ecole de musique ayant un budget similaire et ne touchant que 150 enfants.

Mr Berly dit que le bénévolat existant depuis plusieurs années a masqué cette réalité, or si les bénévoles sont démotivés, on aura tout perdu.

Mr Feys dit qu'on a été mis devant le fait accompli quant à cette augmentation le jour de l'Assemblée Générale de l'OT.

Mr Marcotte indique avoir alerté le bureau de l'OT reçu fin décembre sur le fait d'attendre la réunion de la Commission Finances avant de donner un quelconque avis, et est déçu de constater que l'OT n'a pas tenu compte de son avis.

Mr Minart a une question sur le budget **Ordures Ménagères** puisque le SMIRTOM nous a réclamé en 2009, la somme de 1 435 179€, et qu'il devrait en 2010 nous réclamer 1 454 784€. En décembre 2009, ont été votés un budget et une redevance pour que soient collectés 1 510 000€, or dans ce budget, on indique 1 563 629€.

Mr Bouhin répond que lors du vote de la redevance, le montant du budget ne nous était pas connu. M. Charlemagne précise également que le budget du SMIRTOM se base sur un nombre d'habitants modifié en cours d'année.

Concernant les subventions aux associations, l'Assemblée décide à l'unanimité d'accorder les subventions au BCA (10 000 euros) et aux 4 jours de Dunkerque (5000 euros).

Mr Lecocq estime le montant de 5 000 € très élevé pour une journée. Il est précisé que sur le budget global de la manifestation qui est de 34 400€, la ville d'Ardres participe à hauteur de 11 900€ et la CCRAVH à hauteur de 5 000€.

M. Charlemagne présente ensuite les budgets annexes :

Le budget annexe « zone d'activités économiques » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 449 789,46 euros :

- dont 723 604,95 euros pour la section d'investissement
- dont 1 726 184,51 euros pour la section de fonctionnement.

Sont portées dans ce budget les dépenses afférentes à l'aménagement des 2 zones d'activité communautaires des Moulins, du Pont Sans Pareil.

Le budget annexe « assainissement non collectif » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 15211,84 euros en section de fonctionnement.

Le budget annexe « déchets ménagers » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 563 629,00 euros en section de fonctionnement.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 22 mars 2010, l'Assemblée adopte à l'unanimité l'ensemble du budget principal et des trois budgets annexes « zone d'activités économiques » « SPANC » et « ordures ménagères ».

D10-08 : Fixation du taux relais

Rapporteur : M. Charlemagne

M. Charlemagne explique qu'en 2010, comme prévu suite à la réforme fiscale, la CCRAVH ne perçoit plus de produit de taxe professionnelle proprement dite mais une ressource de substitution appelée « compensation relais ». Le montant de cette compensation correspond au produit de taxe professionnelle perçu en 2009, soit 1 226 154 euros - puisque l'Etat s'était engagé à reverser aux collectivités territoriales les mêmes ressources fiscales – auquel s'ajoutent les allocations compensatrices pour un montant de 55910 euros.

La nouvelle ressource fiscale de la CCRAVH est donc désormais basée sur la valeur locative foncière des entreprises (CFE), d'une part, et sur la valeur ajoutée produite (CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Cette dernière cotisation ne peut être modifiée localement. En revanche, en ce qui concerne le premier point, à savoir la CFE, la CCRAVH peut faire évoluer son produit en augmentant le taux applicable.

C'est pourquoi, sur avis favorable de la commission « finances », l'Assemblée décide de voter ce taux relais à 13.95%, ce qui engendrera une recette supplémentaire pour la CCRAVH de 18 978 euros.

D10-09 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Rapporteur : M. Charlemagne

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, l'Assemblée décide d'autoriser le Président à :

- signer le contrat d'ouverture de crédit avec l'établissement bancaire offrant les meilleures conditions,
- procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

ACTIONS SOCIALES

D10-10 : Création d'un centre intercommunal d'action sociale

Rapporteur : M. Prévost

M. le rapporteur expose à l'Assemblée que les statuts de la CCRAVH ont été modifiés par arrêté préfectoral en date du 15 février 2010 afin d'y ajouter la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » suite à la délibération prise par le Conseil Communautaire dans sa séance du 9 juillet 2009 et aux délibérations des conseils municipaux.

Mr Hiraut demandant si les personnes en charge des dossiers RSA dans les communes pourront postuler, Mr Marcotte répond affirmativement, avec préférence donnée aux personnes du territoire, sachant qu'un groupe de travail avec les services du Conseil Général va être constitué pour ce recrutement.

L'Assemblée décide donc de créer effectivement le CIAS de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem à compter du 1^{er} juillet 2010 afin de lui confier la gestion du RSA, de fixer son siège dans les locaux de la CCRAVH.

D10-11 : Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CIAS

Rapporteur : M. Prévost

Il est présenté la logique retenue pour répartir les sièges au sein du conseil d'administration.

19 administrateurs répartis comme suit :

- Le Président de la CCRAVH de droit,
- 9 membres élus au sein du Conseil Communautaire
- 9 membres nommés par le Président de la CCRAVH.

M. Prévost explique que lors d'une prochaine séance, il sera proposé de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire à deux tours, des représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du CIAS. Sachant que la commission « action sociale » propose de retenir pour les membres élus la répartition suivante : *Ardres : 4 sièges, Balinghem : 1 siège, Bayenghem les Eperlecques : 1 siège, Brêmes les Ardres : 1 siège, Louches : 1 siège, Tournehem sur la Hem : 1 siège.*

Un courrier sera donc envoyé à chaque commune pour leur demander de désigner leur(s) représentant(s). En ce qui concerne les membres nommés par le Président, il est proposé de retenir des élus municipaux investis dans l'action sociale parmi les communes suivantes : *Bonningues les Ardres, Landrethun les Ardres, Mentque-Nortbécourt, Zouafques, Rodelinghem.*

L'Assemblée décide à l'unanimité de fixer à 19 le nombre d'administrateurs du CIAS de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem en retenant la logique proposée.

ECONOMIE

D10-12 : Zone d'activité des Moulins

Rapporteur : M. Prévost

Il est demandé au Conseil, d'acter que la CCRAVH reprendra les voiries de la zone d'activités des Moulins à Autingues, dans le domaine public, afin de ne pas recourir à la signature de statuts d'une association syndicale libre.

PARTENARIAT

D10-13 : rapport d'activité du SYMPAC

Rapporteur : M. Marcotte

L'assemblée décide de se prononcer sur le rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte du Pays du Calais (SYMPAC).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.